

Joumana BOUSTANY

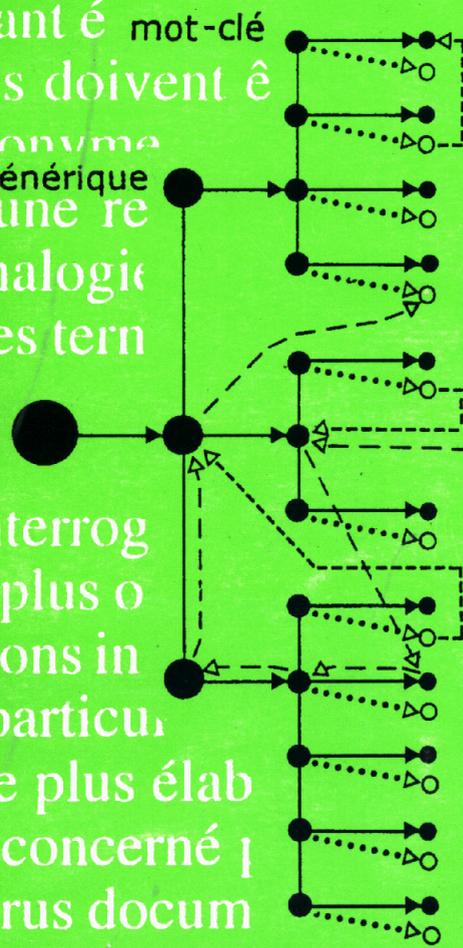
Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication

Robert ESTIVALS

Professeur émérite à l'université de Bordeaux 3

THÉSÁURUS de la BIBLIOLOGIE

Thésaurus assure la bi-univocité des termes qu'il retient, en précisant le mot-clé auquel ils doivent être rattachés. Il leur rattache par un terme générique d'application plus large, dont il indique les synonymes et les termes associés. Il établit surtout une analogie entre des termes spécifiques par la partie au tout (navigation). L'indicateur permet de choisir le niveau de généralisation ; on peut également modifier les termes de la nomenclature internationale de notations documentaires. Les recherches consacrées à ce thème ont été construites dans les années 1960. Depuis lors la grande majorité des systèmes



rené ponot
bibliothèque
CERES

Société de Schématologie et de Bibliologie

Paris 1999

D 1640

JOUMANA BOUSTANY

Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication

et

ROBERT ESTIVALS

Professeur émérite à l'université de Bordeaux 3

D 1642

THÉSAURUS DE LA BIBLIOLOGIE

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

Société de Schématisation et de Bibliologie

Paris 1999

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE. THÉSAURUS, SCHÉMATOLOGIE ET BIBLIOLOGIE	5
INTRODUCTION TECHNIQUE	10
PLAN DE CLASSEMENT SYSTÉMATIQUE	14
LISTE ALPHABÉTIQUE DES DESCRIPTEURS	17
INDEX PERMUTÉ	38
ÉTUDE COMPARÉE DE LA CLASSIFICATION DE LA BIBLIOLOGIE ET DU PLAN DE CLASSEMENT SYSTÉMATIQUE DU THÉSAURUS	46
TABLEAU COMPARATIF ENTRE LA CLASSIFICATION DE LA BIBLIOLOGIE ET LE PLAN DE CLASSEMENT SYSTÉMATIQUE DU THÉSAURUS	48
BIBLIOGRAPHIE	56

INTRODUCTION GÉNÉRALE. THÉSAURUS, SCHÉMATOLOGIE ET BIBLIOLOGIE

par Robert Estivals

Le thésaurus de la bibliologie, commencé en 1991 avec Jean Meyriat, poursuivi avec Guy Pélachaud, a été réalisé tout au long de son élaboration avec Jourmana Boustany, Docteur en Sciences de l'information et de la communication, l'une des bibliologues les plus éminentes de la nouvelle génération. Pour nous, ce thésaurus achève le travail théorique de renouvellement de la bibliologie considérée comme science de l'écrit et de la communication écrite que nous avons engagé. Ainsi se poursuit une ligne de développement de cette discipline qui remonte, pour le moins au XVIII^e siècle, à l'abbé Rive et à Gabriel Peignot, et dont le dernier en date fut Paul Otlet, peu avant la Seconde Guerre mondiale.

1. CLASSIFICATION ET THÉSAURUS DE LA BIBLIOLOGIE

Une science comporte, obligatoirement, deux parties. La première relève du concept de "graphie". Il s'agit alors de faire l'inventaire des phénomènes relevant de son champ d'étude (par exemple la bibliographie, l'iconographie, etc.). L'inventaire renvoie, inévitablement, à la catégorisation des phénomènes et donc à l'élaboration d'une classification, c'est-à-dire à une organisation des catégories. Il s'agit alors de mettre de l'ordre dans ce que l'on veut étudier.

La seconde relève du concept de "logie". Il s'agit dans ce cas de procéder à l'étude de ce qui a été précédemment classé. L'objectif poursuivi est d'expliquer, de découvrir les règles et les lois qui régissent ces phénomènes (par exemple bibliologie, iconologie, etc.).

La classification de la bibliologie relève donc de la première étape. Les recherches menées sur l'histoire de la bibliologie ont permis, à partir, soit des tables des matières d'ouvrages spécialisés, soit des classifications élaborées, de suivre leur évolution. Il restait, à mesure que la bibliologie était renouvelée, à élaborer nous-même une classification qui tienne compte de l'évolution récente de cette discipline, particulièrement depuis Paul Otlet qui reste le phare de notre réflexion pour notre génération.

Plusieurs essais successifs virent le jour depuis les années 1975, notamment "*Schémas pour la bibliologie*¹" et "*La bibliologie*²".

Mais le travail, pour nous définitif, fut réalisé en collaboration avec Jean Meyriat et publié en 1993 dans les "*Sciences de l'écrit. Encyclopédie internationale de Bibliologie*" préparé grâce au concours de l'UNESCO et publié par les Éditions Retz.

Cette classification repose sur trois principes fondamentaux et nouveaux. D'une part un inventaire et une classification des sciences de l'écrit ; d'autre part une catégorisation des phénomènes de l'écrit et de la communication écrite. Enfin, une application

(1) ESTIVALS, Robert. – *Schémas pour la bibliologie*. – Viry Chatillon : Sediep, 1976. – 91 p.

(2) ESTIVALS, Robert. – *La bibliologie*. – Paris : PUF, 1987. – 128 p. (Que sais-je ? 2374).

de la systémique, méthodologie récente et indispensable aujourd'hui, qui a permis l'organisation de la catégorisation des phénomènes de l'écrit. Cette méthodologie remplace celle de la chaîne, purement descriptive qui, partant de l'auteur, aboutit au lecteur. La méthodologie systémique, se fondant sur les besoins sociaux et les objectifs à atteindre, classe les catégories de faits bibliologiques en systèmes et sous-systèmes, ayant chacun une fonction dans la satisfaction des besoins d'information écrite.

Dès que cette classification de la bibliologie fut créée et publiée, il s'avéra qu'elle devrait être complétée par un thésaurus de la bibliologie.

La classification présente un mérite considérable. Elle offre la conception théorique d'une discipline à une époque donnée. Elle correspond au plan général d'une théorie, au système sur lequel elle repose. C'est aussi pourquoi on peut faire la comparaison entre une classification et une table des matières d'une théorie générale. La classification est donc l'expression sommaire, schématisée de l'entendement le plus élevé que l'on puisse avoir d'une discipline. C'est en ce sens que l'on parle de schéma de classification.

Néanmoins la classification n'est pas, non plus, sans inconvénients. Sa compréhension est souvent rendue difficile par sa complexité, pour le non spécialiste. Sans doute peut-on réduire cette difficulté en présentant d'abord les lignes principales de cette classification et en la donnant tout entière ensuite. C'est généralement ce que l'on a fait pour les classifications générales de la bibliographie. Mais alors, le lecteur est astreint à deux efforts consécutifs : comprendre d'abord l'ensemble, comprendre ensuite l'organisation de la partie utile.

Des synthèses sont alors nécessaires, parfois compliquées. L'accessibilité d'une classification pour le lecteur n'est donc pas toujours facile.

Elle est encore rendue plus difficile par le fait que le théoricien est conduit à être exact et précis. Les termes, les descripteurs employés sont souvent complexes et risquent de gêner la compréhension du lecteur.

Enfin, la structure arborescente d'une classification rend difficile son utilisation tant pour l'accès à l'information que pour le classement des ouvrages.

C'est pour toutes ces raisons qu'avec Jean Meyriat, nous avons décidé de compléter la classification par un thésaurus de la bibliologie.

2. SCHÉMATOLOGIE, STRUCTURES ET SCHÉMAS ARBORESCENTS ET RÉTICULAIRES

Dire d'un thésaurus que c'est un outil documentaire visant à classer ou à rechercher des informations est une approche tout à fait pragmatique et insuffisante. Et ceci même quand on a ajouté qu'il comprend un plan de classement et une liste alphabétique des descripteurs renvoyant à des termes génériques, spécifiques et associés.

Comment dès lors faire une différence essentielle entre classification et thésaurus ?

C'est la schématologie considérée comme science de la schématisation, et donc de la cognition et de la communication, qui offre une solution théorique globale.

Les recherches menées, principalement depuis la Seconde Guerre mondiale en matière de structuralisme, de systémique, d'intelligence artificielle et plus récemment des sciences de la cognition, ont permis de dégager des structures cognitives, notamment élémentaires, de la réflexion humaine. Parmi celles-ci, deux d'entre elles nous intéressent plus particulièrement ici : les structures arborescentes et réticulaires, dont la formulation se produit par deux catégories de schémas : les schémas en arbre et les schémas en réseau.

L'exemple type de schéma en arbre est l'arbre généalogique. On le retrouve aussi dans l'organigramme d'une société ou d'une administration, etc. L'arbre suppose plu-

sieurs éléments : d'abord la structure-schéma élémentaire en ligne. Celle-ci dans son développement fait intervenir la notion de temps. Mais il s'avère qu'à certains moments, pour rendre compte des faits, il faut sortir de la ligne générale, créer un nœud, qui s'ouvre sur des arcs complémentaires. L'enfant renvoie ainsi au père et à la mère ; le dirigeant a ses collaborateurs directs et ainsi de suite. L'arbre est un schéma systématique et temporel d'un ensemble de faits considérés. Il en est ainsi pour toute classification. Une classification des sciences, la classification de la bibliologie notamment, n'est donc qu'une application des structures cognitives arborescentes et des schémas en arbre.

Cette méthode d'approche des connaissances a principalement dominé le XIX^e siècle. Elle existe toujours parce qu'elle est nécessaire et irremplaçable.

Cependant, dès la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, avec la théorie mathématique des ensembles puis des graphes et surtout depuis les années 1950, une autre structure cognitive et son schéma ont été valorisés : la structure réticulaire et le schéma en réseau. Le problème posé, généralement, est celui de l'organisation des phénomènes considérés en faisant, le plus souvent, abstraction du temps. Ce fut le cas, notamment chez Jean Piaget, Claude Lévi-Strauss et d'autres. La structure, puis le système généralisent alors les concepts d'ensemble, d'éléments (nœuds), d'interrelations fonctionnelles (arcs), de fonctions, etc. quand même on cherche à intégrer le temps et les modifications qu'il introduit, on cherche toujours à dégager des états, même successifs, donc des changements de l'organisation, de la structure et du schéma.

Au niveau de l'organisation, comme de l'accession aux informations, on s'est assez vite rendu compte, à mesure que la pensée structuraliste se développait, que la réflexion humaine ne procédait pas toujours, tant s'en faut, d'une manière arborescente. Une démarche associationniste règle aussi la recherche ou la formulation des connaissances. Une idée renvoie à une autre. Le principe fondamental en est la dérive. Remarquons entre parenthèses que cette méthode de la dérive fut utilisée vers les années 1960 par l'*Internationale situationniste* dans l'inventaire des " situations " architecturales urbaines.

Cette démarche fut appliquée très tôt dans l'informatique, notamment avec les hypertextes, les hypermédias et, aujourd'hui, dans ce que l'on appelle la navigation. Cette liberté s'oppose à la hiérarchie et à l'ordre du schéma en arbre. L'associationnisme sur lequel elle repose est riche de possibilités d'ouverture bien qu'il puisse déboucher aussi sur la confusion.

Cette structure cognitive réticulaire et ce schéma en réseau devaient trouver leur application dans le thésaurus considéré comme outil documentaire. Il fallait donc faciliter l'accession aux informations bibliographiques, mais aussi textuelles, éventuellement, en permettant à l'utilisateur de pouvoir dériver dans l'information en fonction de ses besoins. Il fallait construire des réseaux le plus souvent formés par la décision du créateur de thésaurus.

Comment dès lors procéder ? Dans la plupart des cas on décida de maintenir la classification et donc l'organisation en schéma d'arbre. On lui donna alors la définition de plan de classement pour le distinguer de la classification et permettre plus tard des comparaisons. Néanmoins, il fallait aussi intégrer pour chaque descripteur retenu le schéma en réseau. Enfin, pour faciliter l'accès on décida d'une part d'inventorier ces termes dans l'ordre alphabétique et, d'autre part, de choisir des descripteurs correspondant aux concepts collectifs de l'époque.

Encore cette position obligeait à avoir recours à des règles en respectant au mieux celles proposées par l'AFNOR concernant un thésaurus monolingue. Comme un concept peut se définir souvent par des synonymes, on employa les termes *EM* (Employer) et *EP* (Employer Pour).

Comme il fallait maintenir le schéma en arbre, nécessairement hiérarchique, on décida de respecter deux règles. D'une part *TG* (Terme Générique), c'est-à-dire le concept général dont dépend le descripteur concerné (le nœud général regroupant, notamment,

le nœud considéré), d'autre part *TS* (Terme Spécifique), c'est-à-dire le concept dépendant du terme examiné (le sous-nœud).

Comme il fallait introduire la structure réticulaire et le schéma en réseau, on ajouta la règle *TA* (Terme Associé) qui permet d'échapper à l'organisation arborescente et de naviguer d'un concept à un autre.

En définitive, un thésaurus n'est donc rien d'autre qu'une synthèse des structures cognitives arborescente et réticulaire, d'une organisation des connaissances en schéma d'arbre et de réseau.

3. LE THÉSAURUS DE LA BIBLIOLOGIE

On comprend dès lors beaucoup mieux pourquoi, ayant achevé la classification de la bibliologie, il devenait nécessaire d'élaborer le présent thésaurus de la bibliologie.

Il s'agissait sans doute, de créer un outil documentaire spécialisé. Mais l'objectif était théorique aussi. Il fallait enrichir la théorie de la bibliologie par l'utilisation de la structure réticulaire. A la question : de quel concept-mot-clé dépend telle catégorie de phénomènes qui avait été réglée par l'arbre de la classification, il fallait ajouter cette question non moins importante : de quel réseau de connaissances bibliologiques dépend tel concept-mot-clé ?

Deux types de résultats principaux furent ainsi obtenus grâce aux *TA* (Termes Associés).

3.1. Le réseau des faits bibliologiques

Prenons un exemple : en s'interrogeant sur le réseau cognitif du terme " écrit périodique " qui constitue une catégorie d'écrit, on constata qu'il fallait lui associer les concepts de système de communication écrite pour le comprendre et mieux saisir sa situation, d'écrit d'entreprise, d'écrit documentaire, d'écrit informatisé ; de librairie et d'organisation publicitaire pour marquer ses relations possibles.

Le fait d'établir ces connexions pouvait renvoyer l'utilisateur aux termes associés proposés et, en se reportant à ceux-ci, de pouvoir par la même procédure, se déplacer dans le thésaurus et donc d'aller de réseau en réseau à la recherche d'informations.

Cette procédure a sans doute l'avantage d'enrichir la réflexion du créateur du thésaurus, comme celle d'ailleurs de son utilisateur. Par contre, elle présente comme la procédure en arbre de la classification, une insuffisance fondamentale : la limite de pensée et de mémoire, donc la subjectivité du réseau des termes associés créé.

3.2. La relation faits bibliologiques-sciences bibliologiques

Comme on l'a dit plus haut, la classification de la bibliologie comprend d'une part les sciences, d'autre part les faits bibliologiques. L'élaboration du thésaurus a donc obligé pour chaque descripteur à inventorier non seulement les faits bibliologiques associés, mais aussi les disciplines bibliologiques dont il relève.

Cette procédure a été très enrichissante du point de vue théorique. Elle a permis de préciser le contenu de chacune de ces disciplines, ce qui n'était pas le cas dans la classification.

Pour donner un exemple, celui de la bibliographie matérielle, un renvoi est proposé à la génétique de l'écrit, à la sociologie de la littérature, à la textologie mais aussi à l'écrit littéraire et artistique et au Texte (élément constitutif).

Pour donner un autre exemple relevant d'une catégorie de faits bibliologiques, le descripteur bibliothèque peut concerner la bibliologie historique, la bibliothéologie et la technologie au niveau des disciplines bibliologiques.

Cette perspective ensembliste renvoie donc à une réflexion théorique déjà engagée par ailleurs sur les relations historiques, méthodologiques, etc., entre les disciplines bibliologiques. Mais elle les enrichit, en plus, de l'inventaire des faits bibliologiques qui concernent chacune d'elles.

Ainsi l'élaboration du thésaurus de la bibliologie aura-t-elle assuré deux fonctions complémentaires : offrir un outil documentaire aux bibliologues, relancer la théorie de la bibliologie.

INTRODUCTION TECHNIQUE

par Joumana Boustany

La création d'un thésaurus répond en général à un besoin pratique, celui de faciliter l'indexation et la recherche documentaire par une accessibilité des concepts catégoriels et par une réduction des problèmes liés au langage naturel tel que la synonymie et l'homographie. Le thésaurus de la bibliologie n'est pas un simple outil documentaire ; il répond à un besoin théorique celui de réfléchir sur le vocabulaire de la bibliologie et sur les relations qui peuvent exister entre les différents concepts de cette discipline, ce qui a largement influencé sa méthode d'élaboration.

1. MÉTHODOLOGIE

Deux méthodes coexistent normalement dans la réalisation d'un thésaurus :

- une méthode analytique qui consiste à regrouper les termes utiles à partir d'un corpus de textes significatifs ; et
- une méthode synthétique ou globale qui vise à récolter les descripteurs à partir de vocabulaires, lexiques ou thésaurus existants.

Pour l'élaboration de ce thésaurus, le groupe de recherche avait comme point de départ le lexique élaboré par R. Estivals et J. Meyriat. Les travaux d'investigation ont rapidement démontré que ce lexique était inexploitable si on devait maintenir le lien avec la *Classification de la bibliologie*, d'où la décision de revoir cette dernière et de la transformer en un plan de classement systématique³. À partir de ce plan, une liste de descripteurs, fruit d'une combinaison des deux méthodes, a été dégagée ; elle est à la base du thésaurus de la bibliologie.

2. LES DESCRIPTEURS

Ces descripteurs, mot ou groupe de mots du langage naturel, ont été soumis à un contrôle dans le but de déterminer les termes d'indexation admis. Ces contrôles avaient été menés dans le respect de la norme française NF Z 47-100 afin de créer un thésaurus convivial qui emploie une terminologie simple et compréhensible.

Ainsi, avons-nous éliminé les noms de personnes, d'institutions et d'organisations, les adjectifs, les adverbes et les verbes à l'infinitif qui ont été remplacés par leurs substantifs, exemple : 221.3 ÉDUCATION au lieu de ÉDQUER. En revanche, nous avons autorisé les locutions adjectivales, exemple 178 BIBLIOLOGIE ESTHÉTIQUE et les locutions prépositives comme 172.3 SOCIOLOGIE DU LIVRE. Nous avons préféré garder ces termes composés pour gagner en précision et éviter les réponses non pertinentes. Ce choix, même s'il risquait d'augmenter légèrement les silences et de complexifier l'opération d'indexation, permettait de mieux appréhender le vocabulaire de la bibliologie. Pour faciliter la recherche, le sin-

(3) Voir " *Étude comparée de la classification de la bibliologie et du plan de classement du thésaurus* ".

gulier a été préféré au pluriel hormis les cas où il était impossible de faire autrement, exemple : 2345 ARCHIVES. Pour lever les ambiguïtés dues à la polysémie, nous avons quelquefois ajouté, entre parenthèses, des qualificatifs, exemple 233.3 ÉCRIT PÉDAGOGIQUE (GENRE) ou une note explicative qui complète le sens se dégageant de la structure du thésaurus.

3. STRUCTURE DU THÉSAURUS

Le vocabulaire de la bibliologie a été structuré selon les trois axes correspondant aux trois relations principales entre les termes : la relation hiérarchique, la relation d'équivalence et la relation associative. Ce travail a été facilité par la création préalable de la classification de la bibliologie. Cette dernière, en structurant systématiquement ce domaine, a permis de distinguer les différents types de relations entre les termes.

- Le premier axe que développe un thésaurus est un axe vertical. Il concerne l'organisation hiérarchique des descripteurs, du plus général au plus particulier. Dans ce thésaurus, les termes génériques et les termes spécifiques renvoient à la hiérarchie observée dans le plan de classement.

- Le deuxième axe est horizontal et concerne la synonymie (Employer et Employer Pour). Les synonymes ou quasi-synonymes figurent dans le thésaurus en tant que termes non-préférentiels ou non-descripteurs et ne sont pas utilisés à l'indexation. L'utilisateur peut se retrouver grâce à la relation Em (Employer) qui renvoie aux termes préférentiels ou descripteurs, exemple : 241.55 ACRONYME EM SIGLE.

- Le troisième axe est la relation associative et représente l'axe transversal. La recherche pour ces TA (Termes Associés) a d'abord été menée sur des éléments concrets de la communication écrite et ensuite sur les domaines scientifiques correspondants, le même objet pouvant être décrit en lui-même ou faire l'objet d'une discipline ou d'une sous-discipline. On observera que dans ce thésaurus, les listes des Termes associés (TA) sont très riches. Ceci provient du fait que ce dernier est initialement théorique et a pour but d'établir des relations avec le maximum d'objets et de concepts de la bibliologie. Il est évident que la mise à l'épreuve du thésaurus permettra de procéder à des éliminations.

4. CONVENTIONS D'USAGE

Le plan de classement distingue souvent entre un objet écrit et son système ou ses sous-systèmes de production-distribution. Par exemple, la classe 2.3 concerne les catégories d'objets écrits, l'une de ses subdivisions porte sur l'écrit périodique. On inventorie alors le journal, l'hebdomadaire, etc. Cependant, l'écrit périodique, en tant qu'objet écrit, est le produit d'un système particulier qui vise à sa production et à sa distribution (31 SOUS-SYSTÈME DE L'ÉCRIT PÉRIODIQUE). Les deux termes d'"écrit périodique (objet)" et d'"écrit périodique (sous-système)" constituent donc des divisions distinctes du plan de classement. Pour éviter la répétition trop fréquente du terme "système" ou "sous-système" dans la liste alphabétique du thésaurus et pour permettre à son utilisateur d'avoir une compréhension directe de la différence établie précédemment, il a été convenu de mettre un astérisque (*) après ce descripteur pour désigner le système ou le sous-système de production.

Les descripteurs, classés par ordre alphabétique, sont en majuscules ; ils sont suivis de la numérotation décimale du plan de classement placée entre parenthèses.

Les relations Employer (EM) et Employer pour (EP) figurent dans le thésaurus en bas de casse et en italique.

5. COMPOSITION DU THÉSAURUS

Le thésaurus proprement dit se compose des parties suivantes :

- Le plan de classement systématique ordonne les descripteurs en fonction de leur sens et de leur lien logique. Ce qui justifie d'ailleurs que, dans ce plan, les descripteurs ne respectent pas un ordre alphabétique mais plutôt systématique. Exemple : dans la classe 1.9 ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE, la sous-classe 191 RECHERCHE figure avant la sous-classe 192 ENSEIGNEMENT partant du principe que la recherche précède l'activité d'enseignement. Un plan de classement permet donc à un utilisateur de situer un descripteur dans son contexte thématique.

- La liste des descripteurs comprend des *termes préférentiels* qui sont énumérés dans l'ordre suivant : NE pour les notes explicatives ou définition, EP renvoie à des non-descripteurs équivalents, TG renvoie à des termes génériques, TS renvoie à des termes spécifiques et des *termes non-préférentiels* avec la relation EM qui renvoie au descripteur à utiliser.

- L'index permuté a été créé afin d'amener en première position les deuxième et troisième mots des termes composés. Cet index facilite l'accès à des éléments de termes composés qui ne sont pas des descripteurs et qui, par conséquent, ne figurent pas dans la liste des descripteurs.

Il aurait été possible d'ajouter à ce thésaurus des représentations graphiques - structures arborescentes ou schémas fléchés - afin de faciliter l'accès aux informations, mais nous ne l'avons pas réalisé.

6. MODE D'EMPLOI

Pour rechercher un descripteur, il faut **regarder en premier lieu la liste alphabétique des descripteurs**. Le classement a été effectué sans tenir compte des espaces entre les mots, des caractères autres que la parenthèse à gauche, les nombres et les lettres. Les termes sont classés dans l'ordre suivant : parenthèse à gauche, chiffres de valeur croissante, lettres de A à Z. Quant à l'ordre alphabétique des termes composés, il respecte celui du langage naturel, exemple : ANALYSE DE CONTENU et non pas CONTENU, ANALYSE DE. Les termes en italiques sont des non-descripteurs, il est préférable de ne pas les utiliser et de privilégier les descripteurs auxquels renvoie la relation EM (Employer).

En l'absence d'un descripteur de la liste alphabétique, **il est conseillé de consulter l'index permuté** qui permet de localiser des mots non utilisés comme descripteur et qui peuvent renvoyer à des termes composés susceptibles de remplir la fonction recherchée. Une consultation du plan systématique permettra de situer un terme dans son contexte et d'obtenir plus de précision. Une annotation décimale constitue le lien entre ces trois parties.

7. RÉVISION ET MAINTENANCE DU THÉSAURUS

Si ce thésaurus a rempli sa première fonction qui consistait à réfléchir sur les concepts de la bibliologie, nous sommes conscients que, d'un point de vue pratique, il reste beaucoup à faire. Il serait intéressant de tester ce thésaurus sur le terrain en indexant plusieurs documents. Cette expérience permettrait d'effectuer les modifications nécessaires et surtout d'enrichir le vocabulaire de la bibliologie qui, dans sa conception actuelle, est encore une science jeune. Pour en être persuadé, il suffit de consulter le plan systématique. En effet, les classes 164 EDITOLOGIE et 166 BIBLIOLOGIE SCIENTIFIQUE ne compren-

ment qu'une seule subdivision. Pourtant, dans un ensemble il en existe au moins deux. Une recherche plus poussée permettra de compléter cette information.

En ce qui nous concerne, nos investigations s'arrêtent ici même si nous sommes convaincus que, pour qu'un thésaurus puisse vivre, il faut le mettre à jour continuellement. Nous ne pourrions pas assurer la maintenance de ce thésaurus.

8. REMERCIEMENTS

Le thésaurus a été soumis à l'amicale critique de Marie-France Blanquet, Arlette Boulogne et Jean Meyriat que nous remercions ici chaleureusement. Nous avons cherché à tenir compte au mieux de leurs suggestions. Il est arrivé, parfois que nous avons maintenu nos positions pour des raisons théoriques que nous avons expliquées dans les textes introductifs.